

## **Aliénation à M. J-M. VIEILLE, Gérant de la Société VERT-TIGES TSA, Chemin de l'Espérance**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Société VERT-TIGES TSA spécialisée dans la taille et les soins des arbres est actuellement installée 1, rue Cuvier. Dans le cadre de son développement, cette société souhaite transférer son activité sur la zone artisanale, chemin de l'Espérance.

Pour concrétiser ce projet M. J-M VIEILLE, gérant de cette société, a sollicité la Ville de Besançon pour l'acquisition du dernier lot de la zone artisanale d'une contenance de 904 m<sup>2</sup> et cadastré section OY n° 149P.

La valeur de ce bien est fixé à 80 F/m<sup>2</sup> (estimation du Service des Domaines) ; le prix de cession s'élève donc à 72 320 F (80 F/m<sup>2</sup> x 904 m<sup>2</sup>).

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur cette aliénation,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir,
- ouvrir en recettes au chapitre 937/775.00501.30100 un crédit de 72 320 F pour encaisser la vente susvisée,
- réaffecter en dépenses le produit de la cession au chapitre 90.651/2111.00501.30100,
- ouvrir en opérations d'ordre un crédit de 72 320 F au chapitre 937/675.00501.20200 en dépenses et au chapitre 90.653/2111.00501.30100 en recettes.

Les ouvertures de crédits seront reprises au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 2 juillet 1998.*